

## CR de la réunion des PresUR du 11 Juin 2024

Présents : Marc Bouverne, Philippe Caramello, Dominique Gastaldi, James Labruyère, Daniel Lambert, Pierre Le Cabec, Philippe Lebrun, Jean-Pierre Lucas, Fabienne Mondié, Françoise Morio, Gisèle Peyrot-Chevry, Danièle Pruvot, Chantal Signoret-Dussutour, Michel Villequey,

Invité Dominique Gury, Laure Cannone

Absents excusés Brigitte Rondel Thierry Cheriot, Gérard Camus, Francine Chich  
Didier Coupeau, Hervé Durand, Jean-Pierre Fondin , Didier Goyer, Bernard Rochet

Début de la réunion 18h01

DG nous présente le nouveau CA de la FPF, et nous invite à aller voir l'organigramme qui est sur le site de la FPF  
Annonce la venue de Pascal Stehly qui seconde Serge Bréard au poste de trésorier

Il parle de la place de Philippe Caramello qui participera aux CA en tant qu'invité , mais sans voix délibérative.

Création d'un nouveau département « Labels et Distinctions » , dirigé par Alain Wittezaelle

Allocations aux UR

Il faut en faire la demande avant le 30 juin.

Jusqu'à 300€, 150€ minimum en boutique fédération, ça comprend les articles et les publications, et jusqu'à 150€ hors boutique ( pour les partenaires, par exemple)

Françoise Morio dit qu'il n'y a pas beaucoup de tailles disponibles pour les vêtements

DG rappelle qu'on cherche plus à réduire la boutique qu'à l'agrandir, ce que confirme D Pruvot

Le fait de donner 300€ aux UR est à la discrétion de la FPF, cette décision est prise par le CA chaque année pour doter les compétitions. Rien n'est obligatoire ni inscrit dans les statuts

F Morio dit que c'est faire payer aux UR des erreurs de gestion

D Gastaldi explique que des demandes ont été faites, et quand on commande chez les fournisseurs il y a des minimums de commandes, donc ça constitue un stock

2 questions posées par F Mondié sur le site des UR et sur les concours régionaux

Site des UR

Est-ce qu'on accepte les photos des non fédérés qui font partie des clubs fédérés.

Réponse non, seulement pour les fédérés, dit James

D Gury dit qu'au niveau de l'Ur il ne faut mettre que des fédérés  
Mais dans les pages clubs des sites ne devraient figurer que les fédérés

D Pruvot, James Labruyère, et les autres PresUR aussi.

Les clubs mettent sur leurs sites personnels qui ils veulent

Et on peut mettre un lien sur le site UR vers les sites des clubs, pour que tous soient visibles facilement

Les sites des UR sont développés par la fédération, et cela a un certain coût, qui doit revenir aux fédérés

Concours régionaux

*F Mondié : J'ai cru comprendre lors de discussions précédentes qu'il y avait une grande disparité dans ces concours en fonction des UR , en ce qui concerne les participants : certaines UR n'acceptent que les fédérés, d'autres acceptent les open , certains demandent une participation*

*financière aux open , certains font des cadeaux à ceux qui arrivent en tête seulement aux fédérés.....*

*J'aimerais bien discuter de ça avec les autres UR , même si j'ai bien compris que chaque UR est libre de ses choix »*

JP Lucas : réservés aux fédérés

Mais organise un challenge de l'UR avec des opens

DG récompense les 3 premiers et les premiers clubs

Faire payer 5 € aux opens

Chantal SD : seuls les clubs fédérés participent, mais les opens sont admis quand même

Ne pas faire les mêmes cadeaux que pour les fédérés

JP Lucas dit qu'on est une fédération, on paye le site, les juges

...pas logique qu'il y ait des opens

JP Le Cabec dit que des gens de clubs fédérés peuvent

participer une fois pour voir et pour continuer il faut se fédérer

Laure Canonne, dit que dans l'UR 18, ils acceptent des open,

et ils donnent des diplômes de la meilleure image, et pas de lots

M Villequey fait payer les open, 10€ et fait des cadeaux aux open, car il considère qu'ils ont payé leurs droits.

Ne pas donner des cadeaux de la même valeur aux fédérés et non fédérés

On peut mettre quelque chose dans le règlement intérieur pour expliquer la place des open dans les concours avec limitation de la participation

Ou on peut les mettre en bas de la liste et les mettre hors concours. Comme ça ils n'ont pas de cadeaux, mais ils ont des notes pour leurs photos( James)

## Question de Brigitte Rondel

*L'an dernier, j'ai récompensé mes lauréats régionaux en leur offrant le Florilège de la saison*

*J'avais envoyé un mail avec le détail des noms, prénoms, numéro d'adhérents FPF à Sandra et Daniel, qui s'était occupé de la souscription.*

*J'avais réglé cet achat par virement à la FPF en référénçant correctement le paiement. De ce fait, j'avais eu une facture en retour qui justifiait ma demande de 300€ à l'UR. Cette année mon CA a décidé à nouveau d'offrir le florilège de l'année, en l'occurrence celui de 2024. Comme je fais mon AG UR en octobre, je ne pourrai pas les remettre en main propre vu qu'ils sont édités en décembre.*

*Comme l'an dernier je souhaite qu'ils soient envoyés directement chez les lauréats ou joints à la commande de leur club.*

*Comment dois-je procéder cette année pour faire ma souscription de 10 ou 11 Florilège à 33€ achat qui justifiera, le versement des 300,00€ accordés aux UR.*

## Réponse

Tous les présidents d'UR vont recevoir un mail de la part de Stéphane qui va récapituler ce que les présidents d'UR peuvent faire et comment le faire selon ce qu'ils vont commander.

Mais rassure-toi, tu pourras sans souci commander des Florilèges 2024 et faire en sorte que cela rentre dans l'allocation des 300€. Il te suffira d'envoyer à Serge Bréard la facturette que tu vas recevoir directement dès la souscription en

mentionnant bien que ce sont des lors pour les lauréats aux régionaux 2024

Stéphane a répondu à tous les présidents d'UR

*Plusieurs cas possibles :*

*Je souhaite bénéficier des 150€ de dotation boutique, je me rends sur la boutique, j'utilise le code personnel fourni à chaque Presur qui me permet de défalquer 150 € du montant de ma commande sur la boutique et de bénéficier des frais de port gratuits*

*Je souhaite commander des Florilèges pour récompenser des lauréats hors de la dotation des 150€, je me rends sur la boutique et j'utilise le code SOUSFLO24, qui permet de ne pas avoir de frais de port. Bien penser à envoyer à Serge le reçu de la commande pour qu'il puisse vous rembourser sur le solde de votre dotation UR*

*Je souhaite abonner des lauréats à France photo, je prends les coordonnées des lauréats et leurs identifiants s'ils sont fédérés, je transmets cette liste à Sandra qui les saisira en base.*

D Pruvot : On ne peut pas prendre un réabonnement pour quelqu'un si l'abonnement n'est pas terminé. Il faut donc envoyer un fichier explicatif à Sandra.

DG offre en 2024 des Florilèges 2023, il les a achetés et les garde chez lui

Michel V offre aussi des Florilèges, et ils sont envoyés à lui et le pb est de les donner aux gens. Dommage que ce ne soient pas données directement aux gens en donnant les adresses d'expéditions. En fait, on peut mettre les adresses d'expédition avec la commande.

Qd on demande des florilèges en tant que Presur, c'est le contact club qui reçoit

On peut joindre une liste d'adresse quand on veut faire des cadeaux qui soient envoyés directement aux lauréats avec la liste des adresses, on l'envoie à Sandra, et il y aura un coût d'expédition un peu plus élevé

Si achat de papiers à Jimag'in : il faut directement demander à Jimag'in ([www.jimagin.com](http://www.jimagin.com), code PROMO24 ; contact [info.jimagin@gmail.com](mailto:info.jimagin@gmail.com)), pour des pochettes papier avec le logo de l'UR pour faire des cadeaux. M Villequey a fait des commandes sans pb, et a reçu rapidement les papiers JP Lucas dit que si pb avec un partenaire il faut le contacter

JP Lucas : un contact a été pris avec Digit-photo, on peut leur acheter des bons d'achat et on a une ristourne

Il peut avoir des chèques cadeaux, par ex à PhotoKub  
On peut demander qu'ils les facturent au moment où ils les retirent, car beaucoup de chèques cadeaux ne sont pas retirés

Quelques infos au niveau des UR

L'UR 25 : (1 seul club) sera regroupée avec l'UR 14, car la responsable du club de la réunion est bordelaise d'origine, et a une adresse à Bordeaux. Et maintenant les membres sont d'accord pour adhérer à la FPF avec l'UR 14. Ils veulent participer au moins aux concours pour les IP.

D Gastaldi nous demande si on veut continuer avec une réunion mensuelle, et chacun dit oui

James : les 2 soirées du festival (très gourmandes en temps de réalisation ) Y aller !

Fin de la réunion 19h 06

Rédaction F Mondié, relecture D Pruvot et D Gastaldi